

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française,
portant approbation du référentiel de validation pour le
métier de conducteur de chariot élévateur dans le cadre de
l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la
validation des compétences dans le champ de la formation
professionnelle continue**

A.Gt 19-04-2012

M.B. 26-06-2012

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'Accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu le Décret de la Communauté française du 22 octobre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu la procédure d'élaboration du référentiel de validation des compétences pour le métier de conducteur de chariot élévateur;

Vu la proposition des Commissions de référentiels et du Comité Directeur du Consortium de validation des compétences;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 23 février 2012;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 19 avril 2012;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le référentiel de validation des compétences, tel qu'il figure en annexe (unités de compétences 3), relatif au métier de conducteur de chariot élévateur est approuvé.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Le Ministre ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 avril 2012.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET



Référentiel de validation des compétences

CONDUCTEUR DE CHARIOT ELEVATEUR

Document de travail

Ce référentiel comporte une annexe

Maîtriser un gerbeur électrique
CHAR3



Code Métier	Type de document	Version 1.0	Approuvé par le Codil	Page
CHAR3	Réf. de validation complet	Doc. confidentiel, ne pas diffuser	2011_05_11	Page 1 sur 20

Remarque préliminaire :

La commission de référentiels s'est montrée attentive à l'observation de la loi du 7 mai 1999, relative à l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Toutefois, pour des facilités de lecture, la commission utilise l'emploi du masculin dans les documents traitant de ce métier.

A. LE MÉTIER : CONDUCTEUR DE CHARIOT ÉLEVATEUR

1. RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

- ROME : n° 1101 (nov.2009) Conduite d'engins de déplacement des charges
- CCPQ /PQ : Manutentionnaire-Cariste
- REM : (fiche n° 4331201) Cariste
- COROME : (fiche n° 4331 A) Cariste
- SECTEUR : SERV (Bercepencluster) : Besturder Hefttruck/Reachtruck

2. APPELLATIONS ASSOCIÉES

- Conducteur de chariot à mât rétractable
- Conducteur de chariot latéral
- Conducteur de retrack
- Conducteur de chariot tridirectionnel
- Conducteur de chariot frontal
- Conducteur de chariot préparateur de commandes
- Cariste
- Clarkiste
- Conducteur de chariot élévateur



Code Métier	Type de document	Version	Approuvé par le Codi	Page
CHAR 3	Référentiel de validation complet	1.0	2011_05_11	Page 2 sur 20

Doc.confidentiel, ne pas diffuser

- Conducteur de chariot élévateur à fourche
- Conducteur de chariot embarqué
- Conducteur de transpalette à conducteur autoporté
- Conducteur de gerbeur électrique à conducteur auto-porté
- Conducteur de gerbeur électrique à conducteur accompagné

3. DÉFINITION DU MÉTIER

Dans le respect des règles de sécurité et des procédures, le conducteur de chariot élévateur, exécute, à l'aide d'un chariot élévateur à moteur, des opérations de déplacement, de stockage/déstockage, de chargement et de déchargement de marchandises.

4. DECOUPAGE DU MÉTIER EN UNITES DE COMPÉTENCE

LOGIQUE DE DECOUPAGE :

NUMÉRO	Énoncé	CODE
UNITÉ DE COMPÉTENCE 1	Maîtriser un chariot frontal	CHAR1
UNITÉ DE COMPÉTENCE 2	Maîtriser un chariot latéral	CHAR2
UNITÉ DE COMPÉTENCE 3	Maîtriser un gerbeur électrique	CHAR3

Remarque :

Une formation appropriée pour la conduite d'engins est indispensable pour exercer ce métier (voir « Moniteur belge » du 4 mai 1999)



Code Métier	Type de document	Version	Approuvé par le Codi	Page
CHAR 3	Référentiel de validation complet	Version 1.0 Doc. confidentiel, ne pas diffuser	2011_05_11	Page 3 sur 20

B. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DE L'UNITÉ DE COMPÉTENCE 3

Code	Activités-clés	Code	Compétences
01	Effectuer la prise de poste dans la conduite d'un gerbeur électrique	01.01	Contrôler visuellement l'état du véhicule avant chaque prise de poste
		01.02	Contrôler les différents niveaux (huiles, eau, batterie)
		01.03	Réaliser un essai de mise en route (fonctionnement des organes de sécurité et des commandes)
		01.04	Compléter la liste des contrôles
		01.05	Signaler les déficiences et les anomalies
02	Manœuvrer un gerbeur électrique	02.01	Adapter la vitesse du chariot aux conditions d'utilisation
		02.02	Circuler sans heurter les obstacles et les infrastructures
		02.03	Positionner le chariot en une opération devant les rayonnages
		02.04	Choisir le sens de la marche du véhicule
		02.05	Se positionner de manière sécuritaire par rapport à la machine

Code Métier	Type de document	Version	Approuvé par le Codi	Page
CHAR 3	Référentiel de validation complet	1.0	2011_05_11	Page 4 sur 20



03	Stocker/déstocker les marchandises	03.01	Respecter les prescriptions prévues au diagramme de charge
		03.02	Déposer la charge (de manière équilibrée)
		03.03	Déplacer la charge (de manière équilibrée)
		03.04	S'assurer de la conformité des charges
05	Charger/décharger les marchandises a	05.01	Effectuer les contrôles de la remorque, préalables au chargement
		05.02	Répartir les charges dans la remorque
		05.03	Circuler dans la remorque (de manière sécuritaire)
		05.04	Décharger la remorque (de façon rationnelle)
		05.05	Communiquer les situations dangereuses
		06.01	Ajuster les niveaux (eau, huiles, batterie)*
06	Assurer la maintenance de premier échelon	06.02	Ajuster les câbles et les flexibles*
		07.01	Ranger le chariot au parking
07	Effectuer la fin de poste de conduite	07.02	Contrôler le niveau de charge des batteries
		07.03	Effectuer la charge des batteries



Code Métier	Type de document	Version 1.0	Approuvé par le Codi	Page
CHAR 3	Référentiel de validation complet	Doc confidentiel, ne pas diffuser	2011_05_11	Page 5 sur 20

* : ces compétences ne seront pas évaluées dans l'épreuve.